

alphonse sprunck

**PAGES D'HISTOIRE
DU COLLÈGE DES JÉSUITES
DE LUXEMBOURG**

COLLÉGIENS D'AUTREFOIS

D'après le manuscrit N° 199 de la Bibliothèque Nationale, les trois classes qui formaient le Collège des Jésuites en octobre 1603 avaient ensemble 200 «écoliers». En 1605, ce chiffre s'élevait à 385, l'année prochaine à plus de 400, en 1607 à 485 collégiens.

Naturellement il serait très intéressant de retrouver les premières matricules du Collège. Le manuscrit en question contient de nombreuses listes de collégiens qui jouèrent des rôles dans les représentations dramatiques au Collège. La plus ancienne est celle des «écoliers» qui représentèrent en 1623 une tragédie au sujet emprunté à la vie de l'empereur byzantin Alexis Comnène:

Henri Moulin d'Yvoix,
Clément Migette de Grandville,
Jean Migette,
Henri Bolender de Sierck,
René de Custine de Germange,
Adam Neunheuser de Luxembourg.

5 sols, moitié à la St-Jean et à Noël. Pour éviter des contestations après son décès, elle fit ces déclarations en présence du Recteur Jean de Viron, du boulanger Jean Müller, du marchand Jean Lallemand, tous bourgeois de la capitale. La demoiselle Strengé réitéra cette confirmation le 29 janvier 1676 par devant le notaire Charles Kerschen, substitut greffier, le Recteur du Collège François Bellegambe, les témoins Jean Feller, chapelain de Notre-Dame de la Consolation, et Marc Estienne.

Le 30 avril 1683, Marie Madon de Luxembourg déclara avoir versé au Recteur Jacques Pirenne une somme de 300 patagons à 48 sols pièce, sous condition qu'il lui versât chaque année une rente viagère de 15 patagons; dans le cas où sa soeur Marie Iserlo lui survivrait, elle allait jouir d'une rente viagère de 10 patagons.

Le 11 février 1614, les Archiducs avaient invité par une lettre expédiée de Charleville les Etats de Luxembourg à continuer aussi pendant les années suivantes leurs secours aux Jésuites du Collège. Quand le Luxembourg devint territoire français à la suite du traité de Ratisbonne signé le 15 août 1684, ceux-ci purent rentrer dans la possession de leurs biens confisqués par les autorités françaises pendant la guerre. Le 17 septembre 1684, Vervin, conseiller du Roi en ses conseils et intendant sur les frontières de Champagne, ordonna la suppression de la mainlevée sur les biens du Collège de Luxembourg, situés à Herbeumont, gérés par les fermiers Jean Guillon et Jacques Pellé. Il expédia le même jour au Recteur les ordres nécessaires pour rentrer dans la jouissance de ces biens. Le Recteur Jacques Pirenne écrivit le 14 octobre 1684 à Louvois, ministre de la guerre, que Vervin n'avait pas obéi aux ordres que celui-ci lui avait donnés le 14 août, puisque la saisie faite de toutes les propriétés des Jésuites de Luxembourg dans la prévôté de Carignan avait été levée, alors que l'intendant n'avait exécuté cet ordre que pour le seul village d'Herbeumont. Il demanda l'extension de cette faveur aussi aux biens que son Collège avait possédés dans la généralité de Metz et en Lorraine; les Jésuites de Luxembourg avaient souffert de très graves dommages par le siège et le bombardement de la ville. Le 20 octobre 1684, Hargard, receveur

le comte Philippe-Charles de Pfortzheim aurait recruté des volontaires pour son régiment en haranguant du haut de son superbe pur sang les collégiens au moment où ils quittaient leur bâtiment.⁴⁾ D'après Dominique-Constantin München, les «écoliers» manifestèrent à plusieurs reprises très bruyamment leur mécontentement contre les premiers «Louvainistes», prêtres séculiers qui prirent en octobre 1773 la succession des Jésuites.⁵⁾ Une dernière mutinerie estudiantine éclata en août 1792; les collégiens semblent avoir reproché des injustices dans la distribution des prix au curé Käuffer, Directeur des Études.⁶⁾

Le Séminaire établi en 1641 logeait en moyenne 12 à 16 boursiers et à peu près autant de pensionnaires payants. Tous ces collégiens étaient des privilégiés en face de leurs camarades qui n'avaient pas de parents à Luxembourg et qui étaient généralement réduits à des logements de fortune, où ils vivaient souvent en compagnie de militaires de tous les pays de la monarchie des Habsbourg, à une époque où la grande majorité de la population de notre capitale était composée de modestes artisans et boutiquiers, bien contents de faire de petits gains supplémentaires par l'entretien de pensionnaires quelconques. Van Werveke a reproduit en partie le texte de la requête que le Conseil Provincial adressa le 8 octobre 1773 au gouvernement afin que le nouveau Collège fût organisé immédiatement après le départ des Jésuites; les paisibles bourgeois de la capitale craignaient que la dispersion de «leurs» collégiens dans d'autres villes n'entraînât pour eux une perte annuelle de quarante à cinquante mille écus.⁷⁾ Il n'est pas sans intérêt de reproduire la liste des bourgeois qui logeaient alors des collégiens; elle était jointe à cette requête et certifiée exacte par les Treize Maîtres de métiers Jacques Schambur, Pierre Ensich, Antoine Metzinger, Pierre Generé,

4) Voir la Biographie Luxembourgeoise, II, 47.

5) Kurzgefaßter Versuch einer statistisch-geographischen Beschreibung des Herzogtums Lützelburg, p. 367.

6) Voir mon article: Professeurs et Élèves du Collège Royal de Luxembourg, paru aux Cahiers Luxembourgeois, 1933, 3 et 4.

7) Esquisse de l'histoire de l'enseignement et de l'instruction, pp. 184-190. Ce document ainsi que la liste des bourgeois qui entretenaient des pensionnaires se trouve aux Archives Gouvernementales, III, 19.

Nicolas Bremer, Thomas Wunsch, Pierre Namur, François Keyser, Jean Borschette, Nicolas Bausch, Jean Müller, Jean Linden, Henri Recht.

Du métier des drapiers: Nicolas Mersch, un pensionnaire.

Du métier des boulangers: Mathias Fuhr, 14 pensionnaires, Nicolas Jentsch 8, Jean Ponsin 8, Jean-François Reuter 8, Gaspard Lintgen 10, Etienne Cornile 10, Mathias Winter 6, Veuve Hartmann 42, Jean Staud 8, Nicolas Poncin 8, Nicolas Krips 9, Michel Beck 10, Pierre Eyd 2, Nicolas Raas 10, Théodore Behm 6.

Du métier des cordonniers: Pierre Müller 8, Michel Müller 6, Jean Linden 6, Pierre Generé 2, Mathias Diderich un, Nicolas Fischer un pensionnaire.

Métier des tonneliers: Pierre Courtois 12, Pierre Koenig 8, Jean Schneider 10, Antoine Mersch un et Jean Courtois un pensionnaire.

Du métier de saint Eloi: Michel de Mess 2, Joseph Nicolas 7, Jean Hivo 6, Veuve Michel Haas 11.

Du métier des merciers: Le perruquier Bourgeois 6, Veuve Daget 5, Gangler 14, Veuve Michel 2, André Prevot 2, Remacle 6, Veuve Raquili 3, l'orfèvre Geuring 12, Oms 12, Christian Seyler un, Pierre Rhé 4, Hesseling 10, Hubert Thys 6, J.-B. Thomes 6, Veuve Weirich 3, Veuve Dutreux un, l'orfèvre Pöleking un, Mamer un, Wickring 10, Janlez un, Ferron 6, Watrin 3, N. Bous 2.

Métier des tailleurs: Mathias Linden 10, Jean Weyland 10, Ignace Collinet 6, Veuve Koetz 12, François Braun 3, Nicolas Kinn 2, Nicolas Leitz un pensionnaire.

Métier du saint Thibaut: François Olinger 3, Louis Hendel 4, Mathias Vinicher un, Jacques Ungeschick 8.

Du métier des poissonniers: Veuve Adam Remert 8.

Métier des journaliers: Charles Moris 2, J.-P. Maring un, Mathias Bremer un, Mathias Limpach un pensionnaire.

Métier des rôtisseurs: Sébastien Groffey 18, J.-B. Adam 6, Dominique Joachim 4, Théodore Kaufmann 5, Théodore Lahaye 5, Veuve

Dominique Keyser 7, Veuve Junck 10, Jean Godfrin 8, Jean Lorent 4, Germain Adam un, Veuve Jacobi 12, Veuve Gonner 8, Michel Donlinger un pensionnaire.

Ces 83 artisans logeaient en tout 519 collégiens. Plusieurs «écoliers» louaient des chambres pour faire aux-mêmes leur ménage. Seize boursiers et 8 pensionnaires payants étaient logés au Séminaire, plus de 200 collégiens demeuraient à Luxembourg chez leurs parents ou rentraient le soir chez eux.

QUELQUES MÉCÈNES DU COLLÈGE DE LUXEMBOURG LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES JÉSUITES

Antoine Namur et Auguste Brück ont analysé en détail les actes de fondation de bourses en faveur d'«écoliers» du Collège de Luxembourg. Un des plus caractéristiques et des plus intéressants de ces documents qui sont autant de témoignages de la générosité ou de la gratitude des hommes du passé est le testament que le Père Christophe Wiltheim rédigea à Luxembourg le 28 septembre 1633:¹⁾

Au nom de la Tressainte et Individue Trinité le Pere le Filz et le St. Esprit Amen.

Je maistre Christophe Wiltheim religieux de la Compagnie de JESUS desirant disposer des biens que par la bonté divine m'ont esté octroyez, avec la permission qui m'at esté donnée par Notre R.P. General de nostre Compagnie remercie en premier lieu mon Dieu et Createur pour tant des benefices signalez qu'il m'a faicts, et specialement de m'avoir appellé en sa sainte Compagnie de son benit fils JESUS en y donnant mon ame et resignant mon tout

1) Sur Christophe Wiltheim, voir la Biographie Luxembourg, II, 250. D'autres documents intéressants concernant cette fondation qui fut rétablie le 27 octobre 1825 par le ministre de l'Intérieur van Gobbelschroy se trouvent dans l'ouvrage de Brück sur les bourses d'études au Collège, pp. 394-399. Le testament se trouve aux Archives Gouvernementales, XXXVIII, 7.

entre les mains de sa divine providance et bonté paternelle, le corps en la terre sainte pour resusciter au dernier Jugement devant JESUS Christ le grand Juge de l'Univers.

Quant aux biens temporels je nomme et institue mon heritier universel le College de notre Compagnie de JESUS en ceste ville de Luxembourg és biens maternels, et quant aux paternels qui me pourroient escheoir la Compagnie de JESUS remettant es mains de N.R.P. General la paternelle succession, remerciant ledit R.P. et toute la Compagnie de m'avoir daigné conter au rang de ses filz quoy qu'indigne priant Dieu la prosperer a sa plus grande gloire.

Je legue premierement et donne au Seminaire²⁾ qui se dresserat en ceste ville soubs la direction du College le Jardin contigu des R.P. Cordeliers qui m'est eschu par maternelle succession. Mais en cas que le Seminaire n'auroit son effect je le donne au proufict des pauvres estudians natifs en ceste ville de Luxembourg. Aussy veulx je et ordonne en cas que le Seminaire voudroit vendre ledit Jardin apres un an ou deux ou trois ou plusieurs, et que le College de Luxembourg le voudroit achapter, qu'iceluy College soit preferé aux autres et le puisse achapter avec la somme de 1500 dallers Luxembourgeois, lequel argent serat alors employé a l'entretienement et vivres de pauvres estudians, selon qu'est ordonné en ma donation faicte au Seminaire.

Pour l'entretien des exercitans et saincts exercices de N.S. Pere Ignace je donne audit College sur la rente de Folscheidt estimé 460 thalers.

Item je legue au College les viviers pres d'Eich.

Item les engagiers a Mondorff de 1600 thalers.

Item les vignobles de Wiltingen de 1733 thalers.

Item le prix de la maison pres St. Nicolas 1600 thalers.

2) Cet établissement fut érigé en 1641; le 1er août 1642, le Père Gaspard Wiltheim acquit dans la rue des Juifs la maison à la Couronne d'Or où le Séminaire resta jusqu'en 1676. Voir l'étude d'Antoine Namur, sur les bourses d'études au Collège de Luxembourg, pp. XXIV-XXVII.

Item le prix de la maison vendue a ma tante Laval 700 thalers.
Item l'action contre les heritiers du Baron de Hohensaxen.
Item a Monsieur Hubert d'Haem mon Cousin licencié és droicts
un vaissel d'argent avec les armes electorales de Mayence.

Et comme j'ay faict et passé diverses donations entre Vifs tant au proffict dudit College qu'au Seminaire et quelques aultres causes pieuses, je veux et espere que lesdites donations seront bonnes et valides, et sortiront sans controverse leur plein et entier effect.

Neangmoins en cas que peut estre par quelque subtilité pretexte ou occasion quelquun voudroit pretendre de les impugner, je veux et ordonne que si elles ne peuvent valloir en la sorte qu'elles sont passez, elles vailent et sortissent effect et accomplissement comme legats ou aultres dispositions de derniere volonté les plus convenables et de faict audit cas je legue ou legate lesdites choses y contenus a chascun desdits donataires respectivement ou bien quant aux choses donnés au proffict du College je veulx et entens qu'au meme cas ils luy obviennent et appartiennent en vertu de la presente institution d'heritier en la sorte que mieux pourra valloir, et subsister et que pour estre le plus utile et expediant, voulant en outre que si la presente disposition ne pouvoit valloir comme testamant qu'elle vaille et recoive effect et accomplissement comme codicilles ou donation à cause de mort, ou en toute aultre meilleure forme qu'elle pourra subsister. Faict a Luxembourg le 28. de septembre 1633 et signé de ma main.

Christophorus Wiltheim religieux de la Compagnie de JESUS.

Le 12 septembre 1654, les époux Christophe Binsfelt, membre du Conseil Provincial de Luxembourg, et Marie Wiltheim³⁾ déclarèrent par devant le notaire Dominique Knepper qu'ils léguaient au Collège de Luxembourg leurs biens mobiliers et immobiliers de la valeur de 88.000 dallers de Luxembourg, équivalant à 13.200 et un demi florins Carolus, le tout sans aucune charge. Leur fils

3) Marie Wiltheim, fille d'Eustache et de Marie Benninck, était la cousine de Christophe Wiltheim. Sa fille unique Gertrude épousa Jean-Georges de Ballonfeaux, seigneur de Bous.

unique Jean-Guillaume faisait alors sa troisième année de probation dans la Compagnie de Jésus. Pour le paiement de cette somme, les époux Binsfelt assignèrent au Collège la grosse et menue dîme de Betzdorf qu'ils avaient acquise du seigneur d'Eltz pour 4.400 dallers, la moitié d'une somme de 1336 dallers, constituée en rente et hypothèque sur la seigneurie de Malbonprez, Bière et Burette, à la suite d'un contrat passé entre Richard d'Ouren, seigneur de Tavigny, et Christophe de Busbach, membre du Conseil Provincial. Une autre partie de ce legs était constituée par la moitié du droit au neuvième des grains que les donateurs possédaient à Bous et à Halingen-lez-Rodemack, héritage obvenu à Marie Wiltheim de la part de son père Jean, de son vivant greffier au Conseil Provincial, et la huitième partie des rentes et des revenus de la haute, moyenne et basse justice de Borrig, mairie de Remich, que l'épouse possédait également à titre d'héritage paternel. Cette donation était valable même dans le cas où Jean-Guillaume ne survivrait pas à ses parents. L'acte fut signé en présence du Recteur Jean de Viron; les témoins étaient Jean-Adam Simoni, clerc du président du Conseil Provincial Eustache Wiltheim qui était le frère de la donatrice, et Nicolas Reineri, clerc du conseiller Binsfelt.

Le 3 mars 1656, la demoiselle Régine-Marguerite Strengé confirma devant le notaire Dominique Knepper de Luxembourg plusieurs donations d'argent qu'elle avait faites auparavant au Père Jacques Brocquart en faveur du Collège de Luxembourg:⁴⁾ mille dallers ou écus de Luxembourg que feu son père Valentin, greffier du Conseil Provincial, avait prêtés le 21 avril 1641 à cet institut en constitution de rente au denier 16, une autre de 600 florins de Brabant, prêtée sous la même forme, dont la première tranche de 240 florins le 7 juin 1639 au Recteur Jean Rutius, la seconde le 4 mai 1646 au Père Brocquart. Tant que la donatrice resterait en vie, le Collège devait lui verser une rente annuelle de 131 florins

4) Cette dame était la soeur de Jean Strengé, greffier du Conseil Provincial, qui lui légua par son testament du 14 août 1676 une somme de mille patagons ou 2.400 florins de Brabant, à employer après le décès de la légataire au profit du Séminaire. Voir Namur, p. XVIII et Brück, pp. 335-338.

5 sols, moitié à la St-Jean et à Noël. Pour éviter des contestations après son décès, elle fit ces déclarations en présence du Recteur Jean de Viron, du boulanger Jean Müller, du marchand Jean Lallemand, tous bourgeois de la capitale. La demoiselle Strengé réitéra cette confirmation le 29 janvier 1676 par devant le notaire Charles Kerschen, substitut greffier, le Recteur du Collège François Bellegambe, les témoins Jean Feller, chapelain de Notre-Dame de la Consolation, et Marc Estienne.

Le 30 avril 1683, Marie Madon de Luxembourg déclara avoir versé au Recteur Jacques Pirenne une somme de 300 patagons à 48 sols pièce, sous condition qu'il lui versât chaque année une rente viagère de 15 patagons; dans le cas où sa soeur Marie Iserlo lui survivrait, elle allait jouir d'une rente viagère de 10 patagons.

Le 11 février 1614, les Archiducs avaient invité par une lettre expédiée de Charleville les Etats de Luxembourg à continuer aussi pendant les années suivantes leurs secours aux Jésuites du Collège. Quand le Luxembourg devint territoire français à la suite du traité de Ratisbonne signé le 15 août 1684, ceux-ci purent rentrer dans la possession de leurs biens confisqués par les autorités françaises pendant la guerre. Le 17 septembre 1684, Vervin, conseiller du Roi en ses conseils et intendant sur les frontières de Champagne, ordonna la suppression de la mainlevée sur les biens du Collège de Luxembourg, situés à Herbeumont, gérés par les fermiers Jean Guillon et Jacques Pellé. Il expédia le même jour au Recteur les ordres nécessaires pour rentrer dans la jouissance de ces biens. Le Recteur Jacques Pirenne écrivit le 14 octobre 1684 à Louvois, ministre de la guerre, que Vervin n'avait pas obéi aux ordres que celui-ci lui avait donnés le 14 août, puisque la saisie faite de toutes les propriétés des Jésuites de Luxembourg dans la prévôté de Carignan avait été levée, alors que l'intendant n'avait exécuté cet ordre que pour le seul village d'Herbeumont. Il demanda l'extension de cette faveur aussi aux biens que son Collège avait possédés dans la généralité de Metz et en Lorraine; les Jésuites de Luxembourg avaient souffert de très graves dommages par le siège et le bombardement de la ville. Le 20 octobre 1684, Hargard, receveur

des confiscations dans le Luxembourg, certifia qu'il avait annulé le 14 juillet toutes les saisies de biens des Jésuites dans ce pays. Des ordres en ce sens lui avaient été donnés par Jacques Charuel, intendant de justice, police et finances des pays de Lorraine et de Bar, de la généralité de Metz et du pays de Luxembourg, sur un ordre qu'il avait reçu lui-même de Louvois le 9 juillet.

Une étude sur les propriétés du Collège dépasserait le cadre de ce travail. La lettre suivante fut adressée après 1766 par le Recteur Théodore Helm aux abbés des Etats de Luxembourg, à un moment où la répartition de contributions basée sur le nouveau dénombrement ou cadastre, avait suscité des difficultés dans les rangs du clergé luxembourgeois; elle montre assez clairement la situation matérielle du Collège à cette époque:⁵⁾

A Messieurs les Prelats

composans l'Etat Ecclesiastique du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny.

Le Recteur du College de Luxembourg remontre en toute soumission à Vos Seigneuries que depuis qu'il a plu à Son Altesse Royale⁶⁾ de déclarer, que le Remontrant seroit contribuable avec l'Etat Ecclésiastique pour les biens appartenans au dit Collège, il a païé les subsides avec une promptitude convenable à un fidel sujet de l'Auguste Maison d'Autriche, mais prévoiant que dans la suite il ne pourra pas subvenir à une cottisation aussi onereuse, qu'elle a été jusques ici, il se trouve obligé de recourir à l'Equité et à la bienveillance de Vos Seigneuries, les suppliant d'etre servies de lui accorder une moderation, à laquelle il espere, qu'elles seront portées par les motifs suivans.

1^o Dans la déclaration que le Remontrant a fait remettre à Vos Seigneuries on a omis de porter dans les charges le vaste batiment, qui sert à tenir les classes, batiment uniquement consacré à l'utilité publique, et dont les réparations, qui sont entièrement à la charge

5) Archives Gouvernementales, XXXVIII, 7.

6) Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens.

du Collège, sont trop fraïeuses pour ne pas faire espérer au remontrant, que Vos Seigneuries voudront bien prendre cet article en consideration.

2^o Il est à présumer que la cotte du Collège ne monte à une somme si considerable, que parce que l'on auroit taxé les vins, qu'il tire de Wiltingen sur le même pied, que les vins provenants des Dixmes, ou parce qu'on les auroit estimé audessus de leur juste valeur.

Il est néanmoins, que le Collège ne perçoit aucune portion quelconque des Dixmes en vin, ni à Wiltingen ni ailleurs, la culture de ses vignobles lui absorbant une année dans l'autre plus de six cents florins, seroit-il juste, qu'il paya au même taux, que les seigneurs décimateurs?

Et quant à l'estimation en argent des vins de Wiltingen, ce seroit, on ose le dire, les mettre près de moitié trop haut, si frais de culture déduits, on les évaluoit à 30 écus la foudre; les frais de culture montant à 50 florins ou près de 18 écus; pour trouver cette somme, il faudroit par consequent que la foudre⁷⁾ valut 134 florins ou près de 48 écus, mais elle les vaut si peu surtout à compenser les mauvaises années par les bonnes, qu'à cette dernière vendange, qui a cependant été une des plus favorables pour la qualité des vins de Wiltingen, ces vins ne se sont vendus qu'à 21 écus et même audessous de ce prix.

3^o La Papetterie, qui appartient au College, a été mise en ligne de compte, il est cependant à observer que cette Papetterie ne devoit pas faire partie du Denombrement, puisque c'est une usine octroyée par la Cour, et qui paye aux Domaines de Sa Majesté, une redevance annuelle de dix Livres au prix de 40 gros monnoye de Flandres la Livre, comme il appert de la copie cy jointe dudit octroy.⁸⁾ D'ailleurs les Papetteries non octroyées et qui ne payent rien à Sa Majesté ne sont comprises dans le Denombrement. Il semble donc

7) Le foudre avait 950 litres.

8) Cette papeterie, dite de Ste-Marguerite, avait été fondée à la suite d'un octroi accordé aux Jésuites le 20 mars 1711 par Philippe V. Voir l'étude de M. Antoine Funck sur l'Industrie au Département des Forêts, p. 521.

qu'à plus forte raison celle du College ne devroit point y entrer, le privilege de la Cour ne pouvant préjudicier à qui en est favorisé.

4^o Dans le Denombrement des possessions du College on a compris un Bosquet dit de la Noue, mais dont le sol est si sterile, et qui d'ailleurs par sa position à proximité du village, se trouve si exposé à être foulé et dégradé, que son peu de produit est absorbé par les gages mediocres du Forêtier qui le garde. Aussi conste-t-il par les registres du College, qu'il n'a été exploité qu'une seule fois depuis plus d'un siècle et demi qu'on en est en possession.

5^o Enfin le Collège est cottisé sur le pied de dix mille et quelques cents florins de Revenu, mais sans aucune deduction des charges. Ces charges cependant sont d'autant plus grandes, que la pluspart de ses biens ne consistant qu'en censes, ils sont sujets à de grands frais de réparation.

La cotte du College est de 573 florins 4 sols 9 deniers pour l'année courrante; et il a été de même, à quelques sols près, pour les précédentes ce qui importe audela du vingtieme denier, sans que les charges, qu'il porte, entrent en consideration.

Sous l'apuy de ces raisons, dont le narré est fondé en vérité, le remontrant espere de l'équité et de la bienveillance de Vos Seigneuries une moderation y proportionnée, aussi bien qu'à l'Etat d'un College obéré qu'au point qu'il se trouve arriéré de plus de trois années de tout son revenu. Et ferés etc.

Theodorus Helm.

J'ai déjà montré dans une étude précédente la place importante des distributions de prix dans la vie de société à Luxembourg et dans celle des collégiens, dont les professeurs aimaient à stimuler l'émulation. Je crois que la liste des généreux Mécènes qui permettaient aux Jésuites de récompenser convenablement les talents et le zèle des «écoliers» ne manque pas d'intérêt; il est regrettable qu'aucune liste de livres donnés en prix ne soit conservée.

Année 1606: Le prévôt de Luxembourg, 20 thalers,⁹⁾

9) Cette liste a été composée d'après le manuscrit n° 199 de la Bibliothèque Nationale. Plusieurs de ces notes sont manuscrites.

Année 1607: Le Magistrat de Luxembourg, 20 thalers,
 Année 1608: Pierre Jahela, grand prévôt d'Ardenne,
 Année 1609: Eustache Munichausen, colonel et grand bailli du
 comté de Vianden,¹⁰⁾
 Année 1610: Pierre Richardot, abbé d'Echternach,
 Année 1611: Sébastien Baur de Kitzingen, commandant d'armes,
 Année 1612: Jean-Guillaume-Fabien Judort, conseiller du Roi,
 Année 1614: Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval,¹¹⁾
 Année 1615: Pierre Roberti, abbé de Münster,
 Année 1616: Philippe-Christophe de Soeteren, archevêque de
 Trèves,
 Année 1617: Andrea, curé de Bertrange,
 Année 1618: Hubert Mersch, doyen de Mersch, curé de Kehlen,
 Année 1619: Henri Sterpenich, curé de Koerich, licencié en théo-
 logie,¹²⁾
 Année 1621: Jacques d'Amblève (Amblaviensis), curé de Berg,
 Année 1623: l'Abbé de Tholey,
 Année 1628: Bernard de Meugen, abbé d'Orval,¹³⁾
 Année 1629: Baron Jean-Charles de Schönberg, 30 patagons,
 Année 1630: Pierre Fisch, abbé d'Echternach,
 Année 1631: Comte Jean de Wiltz, 60 patagons pour le théâtre
 et les prix,
 Année 1632: Sébastien de Tynner, capitaine et seigneur de Hollen-
 fels, conseiller de la maison de Bade,
 Année 1633: Guillaume-Bernard de Gonderstorff, seigneur d'Er-
 peldange,

10) Voir la Biographie Luxembourgeoise I, 478.

11) Voir ibidem, I, 467.

12) Ce prêtre qui fonda aussi une bourse en faveur du Séminaire est plus connu sous le nom de Gaderius. Voir l'étude d'Auguste Brück, sur les bourses d'études au Collège de Luxembourg, 88-94.

13) Une note manuscrite indique le comte d'Emden, gouverneur du Luxem-
 bourg, comme Mécène de cette année.

- Année 1634: François d'Alamont, seigneur de Neuville, Preutin, prévôt et capitaine de Luxembourg,
- Année 1637: Jean Petri, Recteur du Collège,
- Année 1638: François Blanchart, curé à Feulen,
- Année 1639: Charles d'Ouren, prévôt de Luxembourg,
- Année 1640: Le baron Jean de Beck,
- Année 1641: Théodore Sandt, curé de la paroisse de St-Nicolas,
- Année 1642: D'Uwens, conseiller au Conseil Provincial,
- Année 1645: Jean de Reichling, du Conseil de Guerre, colonel d'un régiment de hauts Allemands et commandant dans la Province de Luxembourg,
- Année 1646: Alonso Marquis de Strozzi, sergent général de bataille, du Conseil de Guerre et commandant d'armes dans le Luxembourg,
- Année 1647: Jacques de Colbrant, lieutenant colonel du régiment de Beck,
- Année 1648: Colonel de Daun, seigneur de Kaltenborn, gouverneur de Trarbach,
- Année 1649: Duc Philippe-François de Croy, seigneur de Havré et de Croy, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur du Luxembourg,
- Année 1650: Eustache de Wiltheim, chevalier, seigneur de Wald-bredimus et Gondelingen, trésorier des chartes, président du Conseil Provincial,
- Année 1651: Gaspard du Bost Moulin, chevalier, colonel et seigneur d'Esch-sur-Sûre,
- Année 1652: Francisco Sanchez Pardo, du Conseil de Guerre, lieutenant général de la cavalerie, sergent général de bataille, gouverneur et capitaine général du Duché de Luxembourg,
- Année 1653: René de Gueldre, baron d'Arsen, seigneur de Turnich et de Bacheim, chevalier de l'Ordre Teutonique et Commandateur des maisons de Meinsidel et de Luxembourg,

- Année 1654:** Baron François-Gaspard-Adrien de Schellart, seigneur de Gremptin, Heisdorf etc.,
- Année 1655:** Dominique Keurcher, curé-doyen à Arlon,¹⁴⁾
- Année 1656:** Philippe de Croy et d'Arenberg, Prince de Chimay, gouverneur et capitaine général du Duché de Luxembourg,
- Année 1657:** Guillaume de Lymosin, seigneur de Roussy, du Conseil de Guerre, gouverneur de la ville d'Arlon,
- Année 1659:** Richard Paschasius, abbé d'Echternach,
- Année 1660:** Claude de Genetaire, du Conseil de Guerre, colonel d'un régiment d'infanterie allemande,
- Année 1661:** Jean Contzemius, curé de Steinsel et doyen de Mersch,
- Année 1662:** Jean Holinger, bachelier ès droits, confesseur des religieuses de la Congrégation,
- Année 1663:** Baron Christophe-Albert d'Argenteau, seigneur de La Grange, Fontoy, Sterpenich,
- Année 1664:** Philippe-François de Faing, comte de Hasselt, conseiller de courte robe et député des États de Luxembourg,
- Année 1665:** Jean d'Arnoult, membre du Conseil Provincial, seigneur de Schengen,
- Année 1666:** Thomas Marchant, échevin de Luxembourg, maître de forges,
- Année 1668:** Comte Ernest-Alexandre-Dominique de Beaumont, du Conseil de Guerre, colonel d'infanterie allemande et commandant dans la ville de Luxembourg,
- Année 1669:** Jean de Neunheuser, lieutenant prévôt et échevin de la ville et prévôté de Luxembourg,
- Année 1670:** Charles de Benzeradt, abbé d'Orval,

14) Voir la Biographie Luxembourgeoise, I, 285.

- Année 1672: Baron Wolfgang-Henri de Metternich, seigneur de Bourscheid, Brouch, etc., justicier des nobles, membre du Conseil Privé de l'archevêque de Trèves,
- Année 1673: La Magistrat de la Ville de Luxembourg,
- Année 1674: Jean Strengé, secrétaire du Roi et greffier du Conseil Provincial,
- Année 1676: Charles de Joux et Watteville, marquis de Conflans et d'Usie, chevalier de la Toison d'Or, Conseil de Guerre, gouverneur capitaine général du Duché de Luxembourg,
- Année 1677: Ernest-Alexandre-Dominique de Croy, prince de Chimay, gouverneur et capitaine général du Duché de Luxembourg,
- Année 1679: Les Députés des États de Luxembourg,
- Année 1682: Distribution de prix aux frais du Collège,
- Année 1683: Baron Jean-Frédéric d'Autel, seigneur de Mersch, Heffingen etc., Conseiller de courte robe, commissaire général du Duché de Luxembourg, colonel d'un régiment d'infanterie haut allemand, conseiller de guerre, grand bailli de Remich et haut justicier de Grevenmacher,¹⁵⁾
- Année 1687: Le Magistrat de la Ville de Luxembourg,
- Année 1688: Willibrord Hotton, abbé d'Echternach,
- Année 1691: Willibrord Hotton, abbé d'Echternach,
- Année 1696: Le Magistrat de Luxembourg,
- Année 1698: Le Comte d'Autel, gouverneur du Luxembourg,
- Année 1701: Christophe d'Arnould, seigneur de Differdange et de Bubange,
- Année 1704: Théodore Scholer, abbé de Münster,
- Année 1707: Etienne Henrion, abbé d'Orval,

15) Voir la Biographie Luxembourgeoise, I, 44 et l'étude biographique de M. Louis Wirion, parue au premier fascicule de la Biographie Nationale.

Année 1715: Herman Mertz, abbé des Chanoines réguliers de Wadgassen,

Année 1716: Jean-Georges de Ballonfeaux, seigneur de la Madeleine, membre du Conseil Provincial,¹⁶⁾

Année 1717: Benoît Forting, abbé de Münster.

FÊTES NATIONALES AU COLLÈGE DE LUXEMBOURG

La plupart des pièces représentées au théâtre des Jésuites de Luxembourg étaient dédiées aux généreux Mécènes qui s'étaient chargés des dépenses pour les prix, ou qui avaient rendu d'autres services importants au Collège ou à la Compagnie de Jésus. A côté des représentations dramatiques, les Jésuites de notre capitale organisaient aussi à plusieurs reprises des fêtes en l'honneur de personnages de haut rang, qui jouissaient de la confiance du souverain. En tenant compte du statut politique du Luxembourg à cette époque et des principes solidement ancrés de la monarchie de droit divin, on peut qualifier dans une certaine mesure ces fêtes de nationales, puisqu'il s'agissait d'exposer à la jeunesse estudiantine les bienfaits que ces hauts dignitaires avaient faits au Luxembourg et de montrer aux futurs prélats et hauts fonctionnaires leurs responsabilités à l'égard des autorités suprêmes et du pays¹⁾.

Très bizarre une pièce *Amyntas*, représentée le 17 mai 1634 en l'honneur du comte Jean-Charles de Schonburg, conseiller d'État de l'empereur Ferdinand II, qui était chargé alors d'une mission diplomatique à Madrid; lui-même n'assistait sans doute pas à la représentation. Cette «pastorelle congratulatoire» montra au début

16) Comme neveu des religieux Wiltheim, Jean-Georges de Ballonfeaux était un numismate très réputé. Voir la Biographie Luxembourgeoise, I, 44.

1) Les programmes des pièces représentées par les collégiens de Luxembourg sont réunis au manuscrit 199 de la Bibliothèque Nationale. — Ce recueil est analysé dans le Supplément du Catalogue de la Bibliothèque Nationale, 3e partie, Luxembourg 1894, pp. 387-411. Voir aussi la Chronique de l'ancien Collège de Luxembourg, programme de l'Athénée publié en 1837-38 par le Directeur Müller.

les misères du Duché de Luxembourg à une époque où la guerre était encore éloignée de ses frontières, mais où de nombreux jeunes gens du pays combattaient déjà dans les régiments de Beck et d'Aldringen. Un messager envoyé par les pères autrichiens à leurs amis luxembourgeois, qui portent naturellement des noms empruntés à Virgile, les informe qu'un ambassadeur ira raconter leurs malheurs au souverain. Avec l'aide de Pan, les bons bergers ardennais qui pourraient être des habitants du Hameau de Marie-Antoinette découvrent dans une pomme le nom et les armoiries de l'homme appelé à rendre ce service à leurs compatriotes. Le Duché de Luxembourg survient au bruit de cette nouvelle et évoque ses anciens souverains nationaux qui portent des symboles de leurs vertus; il les reconnaît toutes dans la personne du comte de Schonburg! L'empereur Sigismond que l'auteur dramatique inconnu qualifie de grand ami des lettres engage les collégiens à remercier l'ambassadeur de son intérêt pour leurs études; des jeunes «écoliers» habillés aux couleurs nationales lui dressent un «escusson» et lui offrent les bons et loyaux services de toute la jeunesse luxembourgeoise!

En 1642, les collégiens de Luxembourg représentèrent une pièce du Père Hodaige: Élection de David au gouvernement du peuple d'Israël, pratiquée par la Providence divine. Elle était dédiée au baron Jean de Beck, maistre de camp, général des armées de l'empereur, gouverneur et capitaine général du Luxembourg. «Il fault ne rien sçavoir de la tres-sage Conduite et hauls faits de Monseigneur le Baron de Beck, et de la disgrace et peril evident de vie que sa fidélité causa auprès du Traistre Fridlandt, pour ne pas remarquer le rapport qu'il y a entre la félicité de ses armes et celles de David. Pour ne rien dire, d'une infinité, d'autres actions heroicques, la Boheme affranchie des Saxons par S. Excellence, Thionville secourue par son Conseil, conduite, et valeur; Aire dernièrement reprise des mains des François luy ont à bon droit gagné les affectations des petits et des Grands, qui s'esjouissent à l'envie de veoir sa vertu honorée du Gouvernement general de ceste Province».

Les choeurs de cette pièce montraient aux spectateurs les rapports entre le grand roi d'Israël et le nouveau gouverneur du Luxembourg. Après le premier acte, le Duché de Luxembourg, symbolisé par une «pastorelle», félicita le général de son heureuse entrée au gouvernement du pays. Après le deuxième acte, Mars chargea Vulcain de forger des armes pour le Baron de Beck. Le troisième chœur montra le Lion du Luxembourg triomphant des Français. A la fin du quatrième acte, les spectateurs virent la noblesse luxembourgeoise présentant ses hommages à Beck comme protecteur de son pays natal. Les vers du bon Père Hodaige en l'honneur du vaillant guerrier étaient sans doute assez banals, ses choeurs ne soutenaient aucune comparaison avec ceux d'Eschyle, mais la destinée extraordinaire du fils d'un modeste courrier du Conseil Provincial, devenu par ses propres mérites général de l'empereur et gouverneur de son pays natal avait frappé beaucoup l'imagination des Luxembourgeois de toutes les classes; nos ancêtres habitués à voir des gouverneurs allemands et espagnols établis dans leur capitale étaient sans doute aussi heureux que fiers de voir les destinées de la patrie confiées à un des leurs, d'autant plus que leur pays était toujours menacé d'invasions.

Très caractéristique aussi pour le goût de l'époque une pièce: Le Charmant Amphion Réparateur de Luxembourg, représentée le 4 avril 1675 en l'honneur de Jean-Charles-Chrétien de Landas et de Louvignies, général de bataille du roi Charles II, gouverneur et capitaine général du Luxembourg. Louvignies était venu une première fois à Luxembourg en 1671 pour surveiller la construction de nouveaux ouvrages de fortification. Une grande partie des maisons des faubourgs furent démolies; les nouvelles maisons de leurs habitants, qui furent transplantés dans la ville haute formèrent les rues Monterey, Chimay et Louvignies. Cette année marque une date importante dans l'histoire du développement topographique de la cité de Luxembourg²⁾. (voir illustrations I-IV)

2) Voir l'étude de Jean Schoetter: Le Duché de Luxembourg et le Comté de Chiny depuis le traité d'Aix-la-Chapelle jusqu'au commencement de la guerre entre la France et l'Espagne. Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal, XXXII, pp. 264-269.

Dans le prologue, le mythe d'Amphion roi de Thèbes qui, par les accents harmonieux de sa lyre, entraîna des pierres à s'arranger elles-mêmes de façon à former des remparts à sa cité, est expliqué de façon rationaliste: ce prince avait persuadé ses sujets par son éloquence et sa prudence à fortifier leur ville. Les deux nymphes du Grund et du Pfaffenthal offrent leur protection même au péril de leur vie à celle de Luxembourg qui est effrayée par une fausse alarme. Amphion console celle-ci par un oracle ambigu que les nymphes Alizonce et Pétesse interprètent. Les deux nymphes des faubourgs, toujours prêtes à s'immoler pour leur soeur de la cité, font un sacrifice à Jupiter qui convoque un conseil des dieux; Cybèle déesse de la Terre, fait l'éloge des beautés de la ville de Luxembourg, sur quoi le père des dieux et des hommes envoie son messager ailé charger Amphion de fortifier cette cité. Mercure conduit le roi légendaire à Luxembourg, où il est reçu au bruit du canon! Toutes les nymphes le saluent cordialement, Amphion commence par faire faire l'exercice aux mousquetaires et retourne immédiatement sur l'Olympe après avoir construit des remparts à la ville. Les nymphes regrettent son départ précipité, mais lui dédient une redoute, une demi-lune et une rue! Jupiter déclare à elles et aux bourgeois qu'il réserve à leur bienfaiteur de hauts faits d'armes en Hollande, aux Pays-Bas espagnols et surtout à Luxembourg.

En septembre de l'année suivante, les collégiens luxembourgeois représentèrent une tragédie: Maximus Fabius en l'honneur du nouveau gouverneur Charles de Joux et de Watteville, marquis de Conflans et d'Usie, chevalier de la Toison d'Or, membre du conseil de guerre et général de bataille de Charles II. L'auteur inconnu intercale des ballets sur le mythe de Persée. Une branche de la famille des Wattenwyl avait quitté la Suisse à l'époque de la réforme pour pouvoir rester catholique. Persée avait mis les ailes d'Hermès pour combattre Méduse, l'empereur Rodolphe II avait permis à un ancêtre du gouverneur d'ajouter un troisième demi vol à ses armes pour le récompenser de ses loyaux services. Watteville s'était chargé des dépenses pour la distribution des prix de cette année.

Le 20 septembre 1697, les plénipotentiaires de la Cour de Versailles signèrent avec ceux d'Espagne, de Hollande et d'Angleterre la paix de Ryswick par laquelle le Luxembourg fut rétrocédé à Charles II d'Espagne, alors que Louis XIV resta en possession de toutes ses autres conquêtes. Dans ses mémoires, le comte de Mérode-Westerloo juge très sévèrement la faiblesse que le gouvernement de Madrid montra à cette occasion; on y trouve ce passage qui ne manque pas d'intérêt pour les historiens luxembourgeois³⁾:

«Nous y regagnâmes cependant Luxembourg, que la fermeté et la fidélité seule de M. de Quiros nous firent ravoir comme malgré nous. L'Électeur⁴⁾ y étoit contraire. tout son parti en Espagne de même, notre ministère des Pays-Bas, tout à fait; ainsi il eut plus à surmonter de traverses, qu'on lui suscita chez nous, que de la part des François mêmes. Ceux-ci s'en étant aperçus, en voulurent profiter, lui offrirent un équivalent en Flandre, que l'Électeur, M. de Bergeyck⁵⁾, et tout notre ministère vouloient qu'il acceptât, comme étant d'un revenu beaucoup plus considérable que la province de Luxembourg. Ils avoient quelques raisons apparentes, mais M. de Quiros resta inébranlable et l'emporta enfin. Cet honnête homme étoit fort incommode à l'Électeur, qui le chagrina et le persécuta toujours».

Le comte Francisco Bernardo de Quiros, ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne à la Haye, chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, membre du Conseil suprême de Castille, est aujourd'hui un personnage bien oublié dans notre pays, mais il était bien connu à nos ancêtres puisqu'il vint à Luxembourg en 1698. Un des Jésuites du Collège lui adressa à cette occasion des vers assez banals pour le saluer comme libérateur de la patrie; il montra le Lion du Luxem-

3) Mémoires du Feld-Maréchal Comte de Mérode-Westerloo, Chevalier de la Toison d'Or, Capitaine des Trabans de l'Empereur Charles VI, etc., etc. publiés par M. Le Comte de Mérode-Westerloo son arrière petit-fils, Bruxelles 1841, 1er volume, pp. 143 s.

4) Le duc Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas espagnols.

5) Jan van Brouhoven, comte de Bergeyck, membre des trois Conseils collatéraux, ami personnel et conseiller de Maximilien-Emmanuel.

bourg secouant fièrement sa crinière, les Dryades et les Naiades du Duché accourant pour ceindre de lauriers le front du grand homme d'État. L'auteur inconnu de ces vers avait compris bien les mérites de Quiros comme diplomate, comme il résulte du titre d'Assertor Pacificus et de ces vers inspirés par Cicéron :

Nec fuit armorum, validi nec militis usus;
Succubuit verbis Gallia victa tuis.
Si quae venit fuso, quae non stet sanguine palma,
Praecipua dignum laude feretur opus
Arma Tuae cessere Togae: data laurea Linguae est;
Agminis immensi solus ad instar eras.
Cum Patriam caperet, cum moenia verteret Urbis
Ludvicus; laudis pars quota Regis erat?
At Tua semota est, et ab omni milite distat
Gloria: nec partem nominis alter habet.

Dans un autre poème écrit en acrostiches et en échos — les initiales de tous les vers forment le nom de Francisco Bernardo de Quiros —, l'auteur qui est peut-être identique avec celui du premier poème célèbre les bienfaits de la paix rendue au pays de Luxembourg et le dévouement de Quiros à son souverain. Avec le nom Bernardus de Quiros, le poète forma l'anagramme: Quid? sub rore ardens. Avec une subtilité précieuse et maniérée, il explique dans les vers suivants que cet homme d'État réunit le sang-froid et la prudence à l'enthousiasme chaleureux qui l'entraîne à vaincre les obstacles; l'auteur voit en lui à la fois le restaurateur de la paix et le libérateur de la patrie.

Les premiers jours de septembre 1698, les collégiens de Luxembourg représentèrent une tragédie Titus, dédiée au comte Jean-Frédéric d'Autel, général de bataille des armées du roi Charles II, général d'artillerie de celles de l'empereur Léopold Ier, nommé récemment gouverneur et capitaine général du Duché de Luxembourg. Les prix distribués cette année étaient dus à la libéralité de ce haut dignitaire. Quatre ballets en son honneur étaient dansés pendant

les entr'actes de cette pièce. Jean-Baptiste Pauwels, dit Flamand, maître de danse à l'Académie Royale, avait donné les leçons nécessaires aux «écoliers» suivants:

Nicolas de Nadin, de Nimbermont, de la classe de Rhétorique,
Nicolas de Pauwels, de Cunel, de la classe de Poésie,

Jean-Baptiste Henron, de Luxembourg, de la classe de Poésie,
Christophe Reiffenberg, de Butgenbach, de la classe de Syntaxe,
Théodore-Ignace d'Everlange, de Vitry, de la classe de Syntaxe,
Charles Reseler, d'Arlon, de la classe de Syntaxe,

Jean-François de Traux, de Durbuy, de la classe de Syntaxe,
Philippe-Ignace de Reiffenberg, de Butgenbach, de la classe de Syntaxe,

Jean-Baptiste de Prinnet, de Luxembourg, de la classe de Syntaxe,
Hadelin Godfroy, de Stavelot, de la classe de Syntaxe,

Jean-Baptiste Convers, de Longwy, de la classe de Syntaxe,
Jean-Joseph de Reiffenberg, d'Esch, de la classe de Grammaire,
Simon Tissier, de Luxembourg, de la classe de Figures,

Albert Koch, de Luxembourg, de la classe de Poésie,
Laurent de Belva, de Luxembourg, de la classe de Syntaxe,
Jean-Pierre Sceller, de Trois-Vierges, de la classe de Syntaxe,
Emmanuel de Mesmacre, de Luxembourg, de la classe de Grammaire,

Jean-Baptiste Dumont, de Luxembourg, de la classe de Grammaire,

Jean-Frédéric-Ignace Schannat⁶⁾, de Luxembourg, de la classe de Syntaxe,

Jean-François Demoulin, de Luxembourg, de la classe de Syntaxe,
Jacques Collignon, de Tintigny, de la classe de Syntaxe,

Nicolas Lambé, d'Arlon, de la classe de Syntaxe,

Henri Bastin, de Houffalize, de la classe de Syntaxe.

6) Sur Jean-Frédéric Schannat, futur historien de la Maison palatine, voir la Biographie Luxembourgeoise, II, pp. 109-111.

Dans le premier ballet, Mars ordonne à ses prêtres saliens d'ériger en l'honneur du Comte d'Autel une colonne avec une inscription appropriée. Pour cette tâche, ils se servirent de leurs écussons dont le premier représentait un lion blessé, allusion aux blessures que d'Autel avait reçues aux sièges de Trèves et de Luxembourg en 1678 et en 1684, le deuxième un aigle portant la foudre de Jupiter, allusion à son titre de général d'artillerie et à son zèle au service du souverain, le troisième un «Roy des Abeilles», symbole de l'affection que le gouverneur portait à ses soldats lorsqu'il était au service de l'Électeur palatin quand le Luxembourg était au pouvoir de Louis XIV; sa charge de compagnon de voyage de la princesse palatine Marie-Anne qui épousa en 1688 le roi d'Espagne Charles II était symbolisée par une main mettant une pierre précieuse dans le châton d'une bague. Un caducée marquait son rôle de négociateur entre l'Espagne, l'Autriche et le Palatinat. Le sixième bouclier montrait le dragon gardant la toison d'or; cet ornement symbolisait la sollicitude du comte d'Autel pour son pays natal de Luxembourg. Les six boucliers portaient de brèves inscriptions latines expliquant les rapports entre les emblèmes et les qualités du nouveau gouverneur. Celui-ci semble avoir été particulièrement fier de sa mission en Espagne en 1688, puisque le second ballet montra Hymen engageant les Cupidons à dresser un autel pour faire un feu de joie de leurs arcs et de leurs flèches pour féliciter le gouverneur de la confiance que lui montrait le souverain.

Au troisième ballet les spectateurs et les spectatrices virent l'Honneur ordonnant aux Vertus d'accompagner toujours le Comte d'Autel. Ce cortège était suivi de la Paix et de l'Abondance. Dans le dernier ballet, Pan expliqua aux satyres et aux faunes du Luxembourg le sens des devises attachées à la colonne de Mars; tous les danseurs allèrent présenter leurs hommages au comte d'Autel.

Au début de l'année 1702, les collégiens de Luxembourg représentèrent une comédie assez banale: le Recouvrement heureux; les entr'actes étaient remplis par des ballets exprimant la fidélité et le dévouement des Luxembourgeois à leur nouveau souverain, le

roi d'Espagne Philippe V. Pauwels avait donné l'instruction nécessaire aux «écoliers» suivants:

Léonard Carré, de Stenay, de la classe de Syntaxe,

Jean-François-Ignace Knepper, de Luxembourg, de la classe de Grammaire,

Thomas-Ernest de Neunheuser, de Luxembourg, de la classe des Figures,

Claude Beauregard, de Metz, de la classe des Figures,

Charles Pauwels, de Luxembourg,

Philippe-Jacques de Flesgin, de Gondrange, de la classe de Grammaire,

Alexis Rigaud, de Paris, de la classe des Figures,

Jean-Baptiste Chevalier, de Luxembourg, de la classe des Figures,

Henri-François d'Alouis, de Nieuport, de la classe des Figures,

Henri Michrou, de Luxembourg⁷⁾,

Gérard Despoules, de Francfort, de la classe de Poésie,

Alexandre Pellot, de Luxembourg, de la classe de Poésie,

Nicolas Marchand, de Rehon, de la classe de Syntaxe,

Jean Hilt, de Thionville, de la classe de Syntaxe,

Pierre Scharff, de Thionville, de la classe de Syntaxe,

François-Dominique Keller, de Venloo, de la classe de Poésie,

Gilbert Boucier, de Longwy, de la classe de Poésie,

Pierre Mathieu, de Luxembourg, de la classe de Syntaxe,

Jean-Jacques-Antoine de Laitre, de Rossignol, de la classe de Syntaxe,

Henri Le Page, de St-Hubert, de la classe de Rhétorique,

Maximilien-Charles Collart, de St-Hubert, classe de Rhétorique,

François Baudouing, de Luxembourg, de la classe de Rhétorique,

7) Sur le futur capucin Henri-Remy Micherout et son activité comme religieux et comme polémiste contre l'historien Jean Bertholet, voir ma biographie de cet historien, pp. 377-379.

Henri Wormelding, de Luxembourg, de la classe de Rhétorique,
Antoine Heuschling, de Luxembourg, de la classe de Rhétorique,
François-Henri Pardon, de Luxembourg, de la classe de Rhétorique,
Nicolas Perard, de Ste-Cécile, de la classe de Poésie,
Jean-Henri-Dominique de Hartman, de Lire, de la classe de Poésie,
Jacques-Mathieu de Francq, de la Morteau.

Le 18 juillet 1711, Maximilien-Emmanuel de Bavière fit son entrée solennelle dans la ville de Luxembourg, que le roi d'Espagne Philippe V venait de lui céder avec les autres territoires des Pays-Bas; les seules provinces de Namur et de Luxembourg étaient effectivement en son pouvoir⁸⁾. Le Magistrat lui fit un accueil triomphal. Dans une lettre que Jean-Frédéric Schannat adressa le 3 août de Luxembourg à son ami liégeois le baron Guillaume de Crassier, on trouve ce passage concernant les collégiens⁹⁾: «La cour de notre prince continue son séjour dans cette ville avec beaucoup d'agrément sans qu'on sache quand elle pourra se résoudre à en partir; le jour de St. Ignace¹⁰⁾, les PP. Jésuites se sont de nouveau distingués, ayant esté au devant de l'Électeur avec tous leurs écoliers qui avoient chacun une coquarde bleue et blanche sur le chapeau et crioient à haute voix sur son passage: o vivat dux noster». Quiros n'était pas venu personnellement au Collège, mais les vers en son honneur avaient été lus sans doute aux collégiens assemblés dans la salle des fêtes; comme le séjour de l'Électeur bavarois dans notre capitale dura jusqu'au 8 octobre, il est bien probable qu'il fit une visite au Collège. Abstraction faite de la loyauté due à un prince qui était devenu leur souverain légitime, les Jésuites de Luxembourg avaient plusieurs raisons de lui faire un accueil chaleureux: il avait confirmé le privilège d'enseigner la philosophie et la théologie que leur avait accordé Louis XIV, et qui leur était continuellement contesté par les universités de Louvain et de Trèves, ils voyaient

8) Voir Herchen: *Geschichte des Herzogtums Luxemburg während des achtzehnten Jahrhunderts*, pp. 32-34.

9) Voir la correspondance de Schannat. p. 28.

10) Le 31 juillet.

surtout en lui le rejeton d'une dynastie qui avait joué un rôle de premier plan dans la contre-réforme catholique en Allemagne méridionale.

Alors que le Père Lacroix lui adressa une brève allocution en latin, le Père Bernard Mahy lui prodigua les éloges en vers français résumant l'histoire du Collège de Luxembourg:

Si Philippe autrefois leur fonda les Collèges,
Si sa fille accorda tant de beaux Privileges,
Si Farnese toujourn fut l'appuy de leurs Droits,
Si naguères l'on vit le plus puissant des Rois
LOUIS faire élever des classes l'édifice,
Grand PRINCE, qui ne sçait que ta seule Justice
Sous un Regne suivant leur a pû maintenir
Ces classes qu'on vouloit d'abord anéantir?
Mais pourquoy m'arrête-je à la Philosophie?
De ta rare Bonté c'est la moindre partie.
Prince aimable, tu suis tes Augustes Ayeux,
Souverains Fondateurs, Protecteurs généreux,
Nos annales cent fois célèbrent leur mémoire:
Il faut pour les compter des volumes d'Histoire.

La salle des fêtes du Collège était ornée d'emblèmes expliqués par des vers latins, français et allemands. La libéralité des Wittelsbach à l'égard de la Compagnie de Jésus était symbolisée par une fontaine avec un bassin regorgeant de toutes parts, sa largesse à soutenir ces religieux dans leurs travaux apostoliques par des cerfs passant un bras de mer en se soutenant mutuellement, et une main touchant une lyre, la protection que le souverain accordait à la Compagnie contre ses ennemis par un jet d'eau soutenant sur son extrémité une boule de cuivre. D'autres symboles comme l'arc-en-ciel, des fleurs se distillant dans un alambic, un ciel étoilé, un jeune laurier représentaient l'activité des ancêtres de Maximilien-Emanuel en faveur du catholicisme au temps de la contre-réforme, principalement comme fondateurs de collèges en Bavière et à Liège, où ils avaient fondé aussi des bourses en faveur d'étudiants catholiques de nationalité anglaise.

La bienveillance de l'Électeur bavarois qui avait autorisé les professeurs du Collège de Luxembourg à continuer leur cours de philosophie était symbolisée par une fontaine coulant dans un jardin; voici quelques-uns des vers explicatifs:

Déjà commençoient à s'éclorre
Les agréables dons de Flore,
Pour servir d'ornement aux différens États
Mais que ne peuvent pas les saisons inconstantes!
Ces Fleurs, hélas! seroient sans éclat, sans odeur,
Si ma bienfaisante liqueur
N'eût conservé ces jeunes plantes.
Louis fut autrefois l'Auguste Fondateur
De la Philosophie:
Sans le puissant secours d'un illustre Électeur,
Elle étoit abolie.

La bienveillance de Maximilien-Emmanuel à l'égard du Collège était symbolisée encore par une ancre soutenant un navire qui flottait sur une mer houleuse:

De même Emmanuel, dans un temps orageux,
Où l'on vit chanceler nôtre Philosophie,
Daigna la soutenir de son Bras genereux;
Par sa faveur elle fut affermie.

Pour exprimer l'espérance que son Ordre mettait dans les bonnes dispositions du souverain bavarois, le Père Léodegaire Acklin qui était Suisse imagina comme emblèmes un arbre taillé poussant de nouvelles branches, un grand chêne, un puits, un encensoir, un grand feu se répandant dans une vaste forêt!

Au milieu des fêtes qui marquaient le séjour de Maximilien-Emmanuel dans notre capitale, celle que les Jésuites lui offrirent dans leur Collège avait un cachet particulier, puisqu'ils voulaient s'assurer la bienveillance de leur nouveau souverain particulièrement en vue de la conservation des privilèges que leur avait conférés Louis XIV. Le souverain bavarois songea alors à faire des anciens Pays-

Bas espagnols un État indépendant sous le sceptre des Wittelsbach; pour cette raison surtout, la fête scolaire de 1711 est d'un intérêt particulier.

Naturellement tout ce carnaval mythologique qu'on trouve aussi dans les arcs de triomphe et les autres ornements dressés à l'occasion de l'arrivée de hauts dignitaires gouvernementaux à Luxembourg paraît puéril et même ridicule et de mauvais goût à nos contemporains¹¹). Mais il faut tenir compte du fait qu'en conformité aux conseils de Boileau, la mythologie classique occupait une place importante dans toutes les littératures de l'époque, qu'auparavant un Camoens avait mêlé de façon étrange les divinités de l'Olympe aux saints du ciel chrétien, qu'une connaissance approfondie de la mythologie faisait partie du bagage intellectuel de tout homme cultivé, de sorte qu'il en existait des manuels spéciaux à l'usage des dames et des gens qui ignoraient les langues anciennes.

L'élément chrétien dans les fêtes nationales au Collège de Luxembourg est représenté par une seule pièce: Marie Consolatrice des Affligés, montée en septembre 1652 en l'honneur de Francisco Sanchez Pardo, lieutenant général de la cavalerie, sergent général de bataille de Philippe IV, gouverneur et capitaine général du Duché de Luxembourg, qui s'était chargé des dépenses pour la distribution des prix. A un moment où le Luxembourg était le théâtre des hostilités entre Français et Espagnols, le Père Robaut montra aux spectateurs la Justice divine, châtiant les habitants des Pays-Bas pour leurs péchés par une chevauchée des quatre cavaliers de l'Apocalypse. La Province de Luxembourg encore plus malheureuse que les autres implore inutilement le secours de soldats étrangers et de médecins parmi lesquels il y a un charlatan qui fait songer aux bouffons de Shakespeare. L'Ange tutélaire recommande alors aux habitants de s'adresser à la Consolatrice des Affligés qui met aussitôt un terme à leurs misères. La Province Belgique, contente de voir sa fille Luxembourg libérée de ses malheurs,

11) Voir l'ouvrage de M. Marcel Noppeney: ...à Luxembourg autrefois..., IIe volume, Luxembourg 1939, pp. 37-40 et 43-48.

invite Cambrai, Douai, Mons, Namur et Valenciennes à imiter l'exemple de leur soeur; toutes s'empressent à dresser un autel en l'honneur de la Sainte Vierge.

Les Jésuites considéraient le théâtre comme un domaine important de leur apostolat religieux et de leur activité pédagogique; les représentations dramatiques aussi bien que les fêtes scolaires qui avaient lieu dans leur Collège étaient des événements importants dans la vie culturelle et sociale de la ville de Luxembourg. Les programmes de leurs cours n'avaient aucun caractère national; mais en 1743, le professeur Jean Bertholet publia le dernier des 8 volumes de son Histoire Ecclésiastique et Civile du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, oeuvre bien défectueuse au point de vue scientifique, mais inspirée par la bonne intention de familiariser les Luxembourgeois sujets de Marie-Thérèse avec les gloires de leur passé national. Les fêtes des Jésuites de Luxembourg en l'honneur de gouverneurs du pays ou de Mécènes de leur Collège n'étaient pas des fêtes patriotiques dans le sens moderne du terme, mais elles tendaient à inspirer aux «écoliers» l'esprit de dévouement au service du pays natal.

L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE AU COLLÈGE DE LUXEMBOURG ET LES UNIVERSITÉS DE LOUVAIN ET DE TRÈVES

En juin 1686, Louis XIV chargea le trésorier de l'extraordinaire de la guerre d'expédier aux Jésuites du Collège de Luxembourg la somme de 3800 livres, dans l'espoir qu'ils ouvriraient les classes de philosophie et de théologie dans le délai qu'ils s'étaient proposé. Déjà le 31 juillet 1685, il leur avait alloué 6400 livres sur le trésor royal; le 3 décembre 1686, il leur accorda 2262 livres sur l'extraordinaire de la guerre. Dans la suite, les autorités universitaires de Louvain et de Trèves se basaient toujours sur le fait que cette faveur était motivée par la pauvreté du Luxembourg, pour demander des restrictions à l'enseignement de ces sciences au Collège.

Pour l'agrandissement de leur bâtiment nécessité par l'installation de nouvelles classes, les Jésuites versèrent 11962 livres 2 sols 2 deniers aux entrepreneurs François Couturier et Perpète Simonet, 500 livres à Simon Baichemont et Laurent Müller pour de nouveaux bancs. J'ai exposé en partie dans une étude parue aux Cahiers Luxembourgeois les contestations que les Jésuites de Luxembourg eurent surtout avec l'université de Louvain au sujet de leur privilège d'enseigner des branches généralement réservées à l'enseignement universitaire. Ce droit rehaussait naturellement beaucoup le prestige de leur Collège à l'étranger et constituait un avantage remarquable pour de nombreux «écoliers» appartenant à des familles peu aisées. En 1698, le recteur Jacques Pirenne adressa cette requête à l'Électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas espagnols pour le Roi Charles II¹):

A son Altesse Électorale

Remontre très humblement le sousigné Recteur du College des Peres Jesuittes a Luxembourg, que le Roy très Chretien, ayant

1) Archives Gouvernementales, XXXVIII, 7. — Voir aussi mon étude: Le Collège de Luxembourg et l'Université de Louvain, Cahiers Luxembourgeois 1931, 7.

erigé en la ditte ville un grand bastiment pour les deux classes de Philosophie, les Devanciers du Remontrant auroient commencé a l'enseigner l'an seize cents quatre vingts six, et continué depuis avec le succéz qu'on en pouvoit esperer.

Et comme la ville et Province de Luxembourg est heureusement retournée sous l'obeissance de son Roy et Seigneur legitime, le Remontrant supplie très humblement vostre Altesse Electorale, de prendre sous sa protection la ditte Philosophie, et de luy accorder la grace de la pouvoir continuer comme du passé.

C'est le bien, et l'avantage du Pays, qui oblige le suppliant a demander cette grace a vostre Altesse Electorale. La Province de Luxembourg, qui est la plus grande et la plus étendue de tous les Pays-bas, n'est pas la plus riche, et c'est une charge très grande et presque insupportable pour les parents, lors qu'ils sont obligéz de faire étudier leurs enfans hors de la Province.

L'Experience du passé a fait connêtre, que plusieurs n'ayants pas le pouvoir de faire de si grands frais, leurs enfans ont esté obligez ou de ne pas continuer leurs etudes, ou de se disperser dans les universitez des pays estrangers, de Lorraine, de France, d'Allemagne, qui sont plus voisines, pour y chercher les moyens d'y achever leurs cours de Philosophie.

Cette grande difficulté se trouve levée par l'establissement de la philosophie a Luxembourg, où les parens peuvent entretenir leurs enfans avec aussy peu de frais que dans les classes inferieures.

Cet avantage a paru si considerable, que les Devanciers du Remontrant ont été requis d'entreprendre aussy la Theologie, ce qu'ils ont fait depuis cinq ans, afin que les enfans de cette Province qui est trop éloignée de Louvain, trouvent dans le pays du Roy tous les moyens qui sont necessaires pour former de bons Ecclesiastiques, auxquels on puisse avec succéz confier la direction des paroisses, qui ont beaucoup souffert du passé, ayant été données a des personnes dont la doctrine et les moeurs estoient inconnües.

Il sera facile de continuer la Theologie, avec succéz, si la Philosophie qui fournit tous les ans bon nombre de Theologiens, est conservée; mais si on étoit obligé de l'abandonner, il faudroit par une suite necessaire abandonner la Theologie, faute d'ecoliers capables et suffisans; comme il est arrivé au passé, et ainsy tout le profit qu'on s'étoit promis de la Philosophie et Theologie evanouiront en un moment, et les difficultez et desordres du passé, continueroient au grand desavantage de tout le pays.

Vostre Altesse Electorale, est encore suppliée de remarquer, que cette philosophie n'est pas moins avantageuse aux interets du Roy, qu'au bien de la Province.

Le Pays de Luxembourg n'est pas seulement voisin des villes de Treves et de Liege, mais encore des villes de Metz, de Verdun, de Sedan, de Charleville, ou on enseigne la philosophie; de sorte que, si celle de Luxembourg n'est plus, on a sujet de croire que le voisinage des villes de France y attirera comme du passé les enfans de cette Province, tant pour eviter le cours de trois ans qu'il faut faire en Allemagne, que pour y apprendre et se perfectionner dans la langue françoise; et ainsy ils porteront l'argent hors du Pays du Roy, et en rapporteront une inclination contraire aux intersts de Sa Majesté.

Cette raison a paru si forte aprez la prise de Douay, que les etats d'Artois, qui estoient restez au Roy, ont trouvé convenable d'establi une philosophie à St. Omer, pour empêcher les enfans d'Artois et des villes voisines de Flandre d'aller a Douay, et les Gouverneurs des Pays-bas Espagnols, ont maintenu et conservé pour cette raison laditte Philosophie jusqu'à la prise de la ville, contre les efforts de tous ceux qui s'y sont opposez.

La Ville et Province de Luxembourg, se trouve engagée dans des circonstances plus facheuses que celle d'Artois. Elle est beaucoup plus éloignée de Louvain, qui est l'unique Université qui reste au Roy; et les habitants du Pays, ne sont pas capables de fournir aux grands frais qu'il faut faire dans cette Université. Cause pourquoy

il y en a très peu en tout temps, qui y soient allez pour étudier en philosophie; de sorte, que si on étoit obligé d'interrompre la philosophie de Luxembourg, les villes d'une domination étrangere, en profiteroient, et celle de Louvain, n'en tireroit aucun avantage. On ne croit pas, que ces raisons etant bien considerées, cette Université entreprenne de s'opposer a un etablissement si avantageux aux interests du Roy et du Pays, mais en tout cas, le Remontrant supplie Vostre Altesse Electorale de luy accorder sa protection. Elle obligera par cette faveur tous les Etats du Pays, qui dans leur derniere assemblée, ont resolu de contribuer a l'entretien des Professeurs, et qui au nom de tout le pays joignent leurs prieres a celles du Remontrant. Quoy faisant, etc.

L'Électeur de Bavière confirma par une ordonnance du 1er septembre 1698 aux Jésuites de Luxembourg le droit d'enseigner la philosophie et la théologie, que leur avait conféré Louis XIV. Probablement au début de l'année prochaine, les professeurs de Louvain adressèrent au Conseil Privé une liste des «logiciens» de l'année passée au Collège de Luxembourg; plusieurs y étaient qualifiés de nobles, de riches, de très riches²⁾. Le 6 octobre 1689, le Conseil Privé défendit au Recteur du Collège de Luxembourg par l'intermédiaire du Conseil Provincial d'admettre aux cours de philosophie d'autres «écoliers» que les mendiants. Celui-ci exposa probablement au début de l'année 1700 au Conseil Privé qu'en examinant soigneusement le «catalogue» présenté par les professeurs de Louvain, il avait constaté que la moitié des «écoliers» du cours de philosophie qui étaient qualifiés de nobles ou de riches venaient des pays de Liège, Thionville, Coblençe, Tournai et Longwy. La restriction faite à l'autorisation accordée par Maximilien-Emmanuel ne pouvait être appliquée à des collégiens sujets d'une autre «domination». En cas d'exclusion des cours de philosophie de Luxembourg, ces collégiens étrangers se feraient inscrire aux collèges de Metz, Pont-à-Mousson, Verdun, Sedan, Charleville,

2) Il s'agit sans doute de la liste des collégiens qui suivirent en 1699 le cours de logique du Père Jean de Fromenteau, publiée pp. 686-688 de mon étude parue dans les Cahiers Luxembourgeois.

Liège, Aix-la-Chapelle ou Trèves. «C'est un avantage considerable pour cette Ville, et une gloire pour le Roy d'avoir conservé une Philosophie qui n'apporte a cet egard aucun prejudice aux privileges accordés à l'Université de Louvain, et qui a le bonheur d'estre estimée et recherchée des Etrangers, par dessus celles qui sont établies dans leur pays».

Quant aux «sujets naturels» du Roi, le Recteur ne croyait pas que le terme de pauvres désignât exclusivement les mendiants, puisqu'à trois ou quatre exceptions près, tous les «écoliers» sujets du Roi qui figuraient sur la liste de Louvain étaient indigents; la remarque «procurat necessaria» signifiait que leurs parents leur fournissaient à grand'peine les vivres et qu'eux-mêmes devaient prendre soin de quelques enfants pour payer leurs chambres et leurs autres besoins. Le Recteur avait toujours cru qu'à côté des deux «écoliers» qualifiés de pauvres sur la liste, tous les collégiens indigents devaient profiter des faveurs accordées par l'ordonnance du 1er septembre 1698; la restriction y apportée par le Conseil Privé allait obliger la plupart des «écoliers» des classes de philosophie d'aller mendier leur entretien dans d'autres villes; les cours de philosophie seraient complètement inutiles à Luxembourg, s'ils étaient réservés uniquement aux collégiens mendiants.

L'expérience du passé avait montré que les étudiants du Luxembourg préféraient à l'Université de Louvain celles de France et d'Allemagne, où ils pouvaient apprendre l'une ou l'autre des deux langues; le Recteur savait de bonne part que dans les derniers soixante ans, à peine soixante Luxembourgeois, dont beaucoup étaient titulaires de bourses fondées par des compatriotes, avaient fait des études philosophiques à Louvain. Après la prise de Douai par les troupes françaises en 1667, le Roi d'Espagne avait accordé aux États d'Artois la permission d'instituer des cours de philosophie à St-Omer; il résultait d'un «témoignage» du mayeur et des échevins de cette ville, joint à cette lettre, que les cours de philosophie avaient continué jusqu'à la prise de la ville par les Français en 1677. A cette lettre était joint aussi un extrait de représentations des États de Luxembourg avec une apostille des Archiducs du 22

novembre 1600, permettant aux Luxembourgeois de faire des études à toutes les universités catholiques. Il résultait de ce document que ces princes n'accordaient pas seulement aux États de Luxembourg les classes inférieures déjà établies, mais aussi celles pour l'enseignement de la philosophie, en vue de retenir les sujets du Roi Philippe II dans un pays de sa domination. La ville de Luxembourg ne pourrait retirer aucun avantage des collégiens mendiants, si les autres étaient obligés de partir.

Entre le 1er septembre et le 30 octobre 1698, le Recteur Pierre Gelff du Collège de Luxembourg exposa dans une lettre au Conseil Privé qu'il venait d'apprendre que l'Archevêque-Electeur de Trèves faisait des démarches en vue d'obtenir la suppression des cours de philosophie à Luxembourg, qu'il considérait comme préjudiciables à son université, et que les professeurs de celle de Louvain avaient produit un privilège royal qui les autorisait à défendre l'établissement de cet enseignement dans d'autres villes. Le Recteur objecta que le dommage souffert par L'Université de Trèves n'était pas bien grave, puisqu'il ne s'agissait que de sept à huit «écoliers» par an, alors qu'à Luxembourg de nombreuses familles vivaient du logement des collégiens. Les études philosophiques duraient trois ans à Trèves, deux à Pont-à-Mousson, Metz, Verdun, Sedan, Charleville et même à Bouillon, où ces cours n'existaient que depuis un an. Si l'enseignement de la philosophie était supprimé au Collège de Luxembourg, les collégiens du quartier wallon préféreraient les écoles de Sedan, Charleville, Bouillon et Liège, alors que ceux du quartier allemand se rendraient de préférence en France pour y apprendre la langue. Le tiers au moins des collégiens qui étudiaient la philosophie à Luxembourg venaient de Thionville, Longwy, Montmédy, Yvoix et des dépendances de ces villes; en cas de suppression de cet enseignement à Luxembourg, ceux-ci n'iraient pas à Trèves, les parents ayant préféré Luxembourg, où les écoles étaient meilleures et la discipline mieux observée.

En 1686, le magistrat d'Aix-la-Chapelle avait organisé également des cours de philosophie dans cette ville, quoique cette institution fût préjudiciable à l'Université de Trèves, et plus encore à celle de

Cologne; le Recteur de Luxembourg ignorait si les deux souverains ou les deux universités s'y étaient opposés. En tout cas, l'enseignement de la philosophie présentait plus d'avantages pour la ville de Luxembourg que pour celle d'Aix-la-Chapelle. L'Université de Louvain voulait attirer un grand nombre d'étudiants en philosophie dans ses quatre collèges, mais on ne trouvait par an que trois à quatre Luxembourgeois dans ses matricules. Parmi les conseillers, les avocats, les lettrés et les ecclésiastiques de la ville de Luxembourg, à peine trois avaient fait leurs études à Louvain. Les protestations de cette Université contre l'enseignement de la philosophie à Luxembourg n'avaient été jamais prises en considération, elle avait montré plus de condescendance ou le gouvernement avait montré moins d'égard pour ses réclamations lors de l'établissement de cours de philosophie à Douai. La vie était plus chère à Louvain que dans les villes voisines où la philosophie était également enseignée.

La défense énergique que les Recteurs du Collège de Luxembourg opposèrent tant aux autorités universitaires de Louvain qu'à l'Archevêque de Trèves pour la sauvegarde d'un privilège important de leur Collège est un des épisodes les plus intéressants de l'histoire de l'enseignement moyen dans notre pays; les Jésuites Jacques Pirenne et Pierre Gelff ont rendu des services signalés à de nombreuses générations de collégiens luxembourgeois d'une époque où les études imposaient de lourds sacrifices aux modestes campagnards et aux petits artisans qui formaient la grande majorité de la population du Luxembourg. Le 5 juin 1698, le Recteur du Collège demanda l'appui des États du Duché pour sa défense des cours de philosophie à Luxembourg; un pareil enseignement n'était pas une innovation dans le Duché, puisque les recollets de Bastogne, les carmes de Marche et les dominicains de Luxembourg le faisaient aussi pour leur novices.

Après 1700, le Recteur exposa aux États que sur une requête qu'il leur avait présentée en 1698, il avait obtenu pour son Collège une «pension» annuelle de 400 florins dont il voulut se contenter alors, vu la pauvreté du pays après la guerre. Quoique cette faveur lui

fût confirmée en janvier 1698, il n'obtint les 400 florins que pour l'année 1698, mais il ne reçut rien pour les deux années suivantes. La «pension» que le Recteur recevait à l'époque où il écrivit cette lettre était inférieure de 240 florins à celle qu'il avait reçue auparavant; cette diminution était d'autant plus sensible que le Collège continuait aussi les leçons de théologie, quoiqu'il n'en eût aucune obligation. Pour ces cours, l'établissement entretenait deux professeurs de philosophie, deux de théologie, un préfet et un frère lai; le Recteur avait fait trois voyages à Bruxelles et un à Coblençe pour l'organisation de ces classes.

Il résulte d'une autre requête non datée du Recteur du Collège de Luxembourg au Conseil Privé qu'aucune «pension» n'avait été payée pendant les années allant de 1701 à 1709. Vers la même époque, le Recteur écrivait au Roi Philippe V d'Espagne que par un décret royal du 12 décembre 1708, la contribution du Collège pour les années de la guerre présente jusqu'au 15 mai 1708 était fixée à 1225 écus³). Mais cette dette était amplement compensée par les 3600 florins que les États devaient au Collège, d'autant plus que les Jésuites avaient versé leur quote-part de la contribution de guerre pour la cense de Kockelscheuer à Beyer, receveur de cette contribution.

En décembre 1720, le Recteur s'adressa aux États pour obtenir un secours proportionné aux services que les Jésuites rendaient au pays de Luxembourg par l'enseignement de la philosophie et de la théologie dans leur Collège. L'Abbé de St-Maximin, d'Ouren, B. Grosfils, députés des États, chargèrent Henry-François Feltz, receveur particulier de l'excrescence ou de l'argent dont ils disposaient eux-mêmes pour les besoins directs du Duché, de lui verser 300 florins. Le 27 novembre 1723, l'Abbé d'Orval, de Zievel et

3) Il s'agit probablement de la contribution de guerre que les États de Luxembourg versaient chaque année à la Prusse à la suite d'un traité de neutralité conclu avec cette puissance en 1703. Voir l'étude d'Arthur Herchen: *Geschichte des Herzogtums Luxemburg während des achtzehnten Jahrhunderts*, pp. 9 s., et mon article: *Le Duché de Luxembourg et la Prusse pendant la Guerre de succession d'Espagne* paru dans *Ons Hémecht*, 1938, 2.

Dupont, députés des États, accordèrent au Collège un subside de 200 florins. Cette somme fut versée dans la suite chaque année à l'établissement. Les Recteurs successifs la jugeaient insuffisante et peu proportionnée aux services que leur Collège rendait à la jeunesse luxembourgeoise par l'enseignement de la philosophie et de la théologie. Des demandes de secours furent adressées aux États en novembre 1725 et en novembre 1730 par le Recteur A. Battelet, en octobre 1732 par le Recteur François Weydert, le 1er décembre 1735, en novembre 1742, le 10 décembre 1754 par le Recteur G. Barbier, et en décembre 1762. D'autres requêtes en vue d'obtenir un secours plus important de la part des États ne sont pas datées. Dans l'une de celles-ci, le Recteur Théodore Helm fit valoir que le Collège payait depuis quelques années une somme considérable dans la répartition du clergé. Le Recteur Henry Calle exposa dans une autre requête non datée que les revenus de son Collège avaient tellement diminué qu'en cette année 1760 il avait dû contracter des dettes, tant pour satisfaire aux droits d'amortissement que l'Impératrice exigeait de lui depuis deux ans, que pour d'autres besoins. Son établissement était chargé d'une taxe nouvelle, annuelle et non modique, et privé de l'exemption des tailles, des aides et subsides que les Archiducs lui avaient assurée à perpétuité par les patentes du 9 janvier 1603 et du 28 août 1606; il en avait joui jusqu'en 1759, sa quote-part pour cette année était de 657 florins. Il demanda naturellement aux États d'accorder au Collège un secours proportionné aux services qu'il rendait à la jeunesse estudiantine du Luxembourg par l'enseignement de la philosophie et de la théologie.

Il résulte de tous ces documents que Louis XIV, en autorisant les Jésuites du Collège de Luxembourg à enseigner aussi les branches réservées généralement à l'enseignement universitaire, avait rendu un très grand bienfait à notre pays.

le nouvel athénée

dates et faits

29 juillet 1957. Publication de la loi autorisant le gouvernement à faire procéder à Luxembourg-ville à la construction d'un nouvel Athénée et à contracter un emprunt à long terme pour un montant global de 100.000.000 francs.

23 septembre 1957. Ouverture d'un concours d'idées entre architectes luxembourgeois en vue d'obtenir des avants-projets pour la construction du nouvel Athénée au lieu dit «Mèreler Wisen». Janvier 1958. L'architecte Laurent Schmit se voit attribuer le premier prix du concours et est chargé d'élaborer avec les architectes Nicolas Schmit-Noesen et Pierre Grach et avec les experts pédagogiques de l'Athénée les plans de construction définitifs. La direction et surveillance générale des travaux est confiée à l'Architecte de l'Etat-Directeur, assisté d'un groupe de travail permanent.

A partir d'avril 1958 l'entreprise A. Nangeroni de Pétange exécute les travaux de terrassement et de nivellement.

1er août 1958. Décision ministérielle chargeant l'entrepreneur P. Perrard des travaux de gros oeuvre.